



« Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique »

Conférence des Ministres 2014 du PQIP/DCTP

Abidjan, 21, 22 et 23 juillet 2014

Hôtel NOVOTEL

BURKINA FASO Unité-Progrès-Justice



MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

PÔLE DE QUALITE INTER-PAYS POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES (PQIP/DCTP)

EMPLOI DES JEUNES AU BURKINA FASO: ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Rapport-Pays élaboré par Monsieur Larba Christian DARANKOUM, Economiste, Directeur Général de la Promotion de l'Emploi

TABLE DES MATIERES

LIS	STE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	3
LIS	STE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	4
RE	SUME	6
IN	TRODUCTION	8
PR	EMIERE PARTIE :_SITUATION DE L'EMPLOI DES JEUNES AU BURKINA FASO	10
I-	BREF APERÇU SUR LA SITUATION ECONOMIQUE EN LIEN AVEC L'EMPLOI	11
II.	ETAT DES LIEUX DE L'EMPLOI DES JEUNES	13
]	II.1. Les données de base concernant la situation des jeunes vis-vis de l'emploi	13
]	II.2. Les données de base concernant le monde du travail	17
]	II.3. Les difficultés d'accès des jeunes au monde du travail	20
	II.3.1. les facteurs liés à l'environnement économique et démographique	20
	II.3.2. Les facteurs liés à la faiblesse de l'employabilité	21
DE	CUXIEME PARTIE : STRATEGIES DEVELOPPEES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES JEUN	ES
	ET PERSPECTIVES	22
I.		
	PRINCIPALES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES	
	JEUNES JEUNES DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES	
		23
	JEUNES	23
	JEUNES I.1- Le renforcement de l'appui à la création de MPE	24 26
	JEUNES I.1- Le renforcement de l'appui à la création de MPE I.2- L'amélioration de l'employabilité des jeunes	24 26 30
]	JEUNES I.1- Le renforcement de l'appui à la création de MPE I.2- L'amélioration de l'employabilité des jeunes I.3- l'intermédiation et l'information sur le marché du travail	24 26 30 31
1	JEUNES I.1- Le renforcement de l'appui à la création de MPE I.2- L'amélioration de l'employabilité des jeunes I.3- l'intermédiation et l'information sur le marché du travail I.4. Les mesures sociales prises par le gouvernement en 2013 en faveur de l'emploi	24 26 30 31
]	JEUNES I.1- Le renforcement de l'appui à la création de MPE I.2- L'amélioration de l'employabilité des jeunes I.3- l'intermédiation et l'information sur le marché du travail I.4. Les mesures sociales prises par le gouvernement en 2013 en faveur de l'emploi II. Principales perspectives du gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes	24 26 30 31 33
	JEUNES I.1- Le renforcement de l'appui à la création de MPE I.2- L'amélioration de l'employabilité des jeunes I.3- l'intermédiation et l'information sur le marché du travail I.4. Les mesures sociales prises par le gouvernement en 2013 en faveur de l'emploi II. Principales perspectives du gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes II.1. La mise en œuvre du Projet Emplois des Jeunes et Développement des_Compétences	24 26 30 31 33 33
	I.1- Le renforcement de l'appui à la création de MPE	23 24 30 31 33 33 34
TR	I.1- Le renforcement de l'appui à la création de MPE	23243031333435 DES
TR I.	I.1- Le renforcement de l'appui à la création de MPE	23243031333435 DES36

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1 : Répartition des travailleurs par secteur économique	12
Tableau 2: Structure de la population en âge de travailler selon le sexe et le groupe d'âge	13
Tableau 3 : Taux de jeunes ni scolarisés, ni dans l'emploi	17
Tableau 4: Distribution sectorielle de l'emploi	17
Tableau 5: Statut d'emploi des jeunes de 16 à 35 ans selon le sexe	18
Tableau 6: Principaux projets et programmes de promotion de l'emploi mis en œuvre par le Ministère en charge de l'emploi	32
Graphique 1 : Niveau d'instruction des jeunes de 16 à 35 ans selon le sexe	14
Graphique 2: Situation de la formation technique et professionnelle de la population en âge de travailler	14
Graphique 3: Taux de chômage urbain des jeunes de 16 à 35 ans selon la filière de formation (%)	16
Graphique 4: Proportion des jeunes occupés dans le secteur formel selon le niveau d'instruction et le type de formation	19

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANPE: Agence Nationale Pour l'Emploi

BIT: Bureau International du Travail

CNEFP: Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

CSD/JFPE: Cadre Sectoriel de Dialogue/ Jeunesse, Formation Professionnelle et Emploi

EICVM : Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages

EPA: Enquête Prioritaire Agricole

EPT: Education pour Tous

FAFPA: Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage

FAIJ: Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes

FAPE: Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi

FASI: Fonds d'Appui au Secteur Informel

FBDES : Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social

GIP/PNVB: Groupement d'Intérêt Public/Programme National de Volontariat

HIMO: Haute Intensité de Main d'œuvre

MJFPE : Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi

ONEF: Observatoire National de l'Emploi et de la Formation

ONG: Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisation de la Société Civile

PAO: Plan d'Actions Opérationnel

PAPS/EFTP: Programme d'Appui à la Politique Sectoriel d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels

PEJDC: Projet Emploi des Jeunes et Développement des Compétences

PME: Petite et Moyenne Entreprise

PN/EFTP: Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels

PNE : Politique Nationale de l'Emploi

PNJ: Politique Nationale de Jeunesse

PRFP: Programme de Renforcement de la Formation Professionnelle

PSCE/JF: Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes

PTF: Partenaires Techniques et Financiers

RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitation

SCADD : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

SP/CNC : Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Certification

SPONG : Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales

RESUME

Au Burkina Faso, le chômage est un phénomène essentiellement urbain qui touche particulièrement les jeunes. En effet, selon les résultats de l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM 2009/2010), 11,5% des jeunes vivant en milieu urbain sont au chômage, contre une moyenne nationale de 2,2%. A cela, il faut ajouter le fait que la population jeune en âge de travailler accuse un déficit important en compétences, environ 58% des jeunes de 16 à 24 ans et 71% de ceux de 25 à 35 ans ne sont ni instruits ni alphabétisés. Seulement 12,1% des jeunes de 25 à 35 ans et 20,4% des jeunes de 16 à 24 ans ont un niveau secondaire au moins. Un peu moins de 2% des jeunes de 25 à 35 ans ont un niveau supérieur. Parmi les jeunes femmes de 16 à 35 ans, environ 72% ne sont ni instruites ni alphabétisées, contre 54% des jeunes hommes.

A peine 5% de la population de 16 à 64 ans a bénéficié d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) dont 6,3% d'hommes et 3,1% de femmes.

Il ressort des données de l'EICVM 2009/2010 que le taux de chômage selon la définition du Bureau International du Travail est de 8,5% en milieu urbain, contre 2,2% au niveau national. Environ 9,5% des femmes et 11,5% des jeunes sont au chômage en milieu urbain. 54% des chômeurs sont des femmes, 82% des chômeurs sont des jeunes et 43% des chômeurs ont moins de 25 ans. Le chômage urbain des jeunes s'accentue avec leur niveau d'instruction. En effet, plus du tiers des jeunes de niveau supérieur sont au chômage. Le taux de chômage est de 34,5% chez les jeunes de niveau supérieur, contre 17,2% chez les jeunes de niveau secondaire, 11,3% pour ceux de niveau primaire. Seulement 5,4% des jeunes non instruits sont au chômage. Ainsi, le chômage des jeunes est en partie lié à la faible employabilité des jeunes formés dans le système éducatif national.

Pour faire face aux défis de l'emploi décent et de la réduction de la pauvreté, le Burkina Faso a entrepris depuis près d'une décennie, le renforcement de son cadre institutionnel et politique de promotion de l'emploi ainsi que la mise en place de projets et programmes spécifiques de développement des compétences et de promotion de l'emploi en faveur des jeunes.

Sur le plan institutionnel, la création d'un Ministère en charge de l'Emploi et de la Jeunesse a été l'élément déclencheur du processus de mise en place d'un dispositif en vue de canaliser et de coordonner l'action gouvernementale au profit de l'emploi des jeunes.

Sur les plans politique et réglementaire, des mesures ont été adoptées par le gouvernement en vue de favoriser l'emploi des jeunes. Parmi ces mesures on peut noter l'adoption d'une Politique Nationale de l'Emploi (PNE), l'adoption d'une Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PN/EFTP), l'adoption d'une Politique Nationale de Jeunesse (PNJ), l'institution d'un corps de volontaires nationaux et la mise en place d'un Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CNEFP).

Outre le renforcement et l'amélioration du cadre institutionnel et politique pour le traitement des questions de formation et d'emploi, le gouvernement n'a cessé de développer des actions en faveur de la promotion de l'emploi. Ces actions s'inscrivent dans

une dynamique de **promotion de l'auto-emploi à travers le renforcement de l'appui à la création de Micros et Petites Entreprises (MPE)** qui se matérialisent par l'accompagnement technique et financier des jeunes promoteurs pour le montage et la mise en œuvre de leur projet d'auto-emploi.

A ce titre, il a été mis en place un dispositif de financement qui est composé essentiellement : d'un Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI) ; d'un Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE) ; d'un Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ). Ce dispositif de financement concourt fortement à la création et à la consolidation d'emplois en faveur des jeunes de par leur accessibilité et leurs modalités de remboursement des prêts octroyés qui tiennent compte des réalités socio-économiques des jeunes.

Dans le but d'améliorer l'employabilité des jeunes, une batterie d'actions spécifiques tant conjoncturelles que structurelles a été mise en place prenant en compte la nécessité de développement de compétences adaptées aux besoins du marché de l'emploi. C'est dans cette dynamique qu'il a été mis en place un Programme de Renforcement de la Formation Professionnelle (PRFP) et un Programme d'Appui à la mise en œuvre de la Politique Sectorielle de l'EFTP (PAPS/EFTP).

Pour impulser fortement la dynamique de promotion de l'emploi, le gouvernement a mis en place en 2012, un Programme spécial de création d'emplois en faveur des jeunes et des femmes (PSCE/JF) d'un coût annuel de plus de 11 milliards de FCFA entièrement financé par le budget national et dont l'objectif principal est de contribuer à réduire le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes. Ce vaste programme traduit la volonté des autorités politiques à réduire le chômage et le sous-emploi des groupes vulnérables à travers une approche holistique prenant en compte toutes les catégories sociales de jeunes et de femmes.

Pour renforcer la dynamique de création d'emplois, le gouvernement procédera à la mise en œuvre à partir de 2014, d'un nouveau projet visant la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes et le développement de leurs compétences (PEJDC). Aussi, prenant en compte, la nécessité d'une adéquation entre la formation et les besoins de l'économie, une stratégie de généralisation de la formation professionnelle sera mise en œuvre avec une forte implication des collectivités territoriales qui, dans le cadre de la décentralisation, assurent entre autres, « la prise en charge, avec l'appui de l'Etat, de la promotion de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation ».

Face à la persistance du chômage des jeunes, il est impérieux d'inscrire les actions de promotion de l'emploi dans une dynamique structurelle et non conjoncturelle comme c'est le cas dans la plupart des Etats.

Pour ce faire, le développement des compétences des jeunes en lien avec les potentialités économiques et l'établissement de partenariats stratégiques inter-pays, fondés sur les avantages comparatifs de chaque pays s'avèrent nécessaires.

Le développement inclusif et durable des Etats africains passe inéluctablement par l'élargissement des opportunités d'emplois productifs, notamment en faveur des jeunes. C'est pourquoi, aucun effort ne devrait être managé pour y parvenir.

INTRODUCTION

Le développement harmonieux et durable des Etats implique et exige, la participation efficiente de toutes les couches sociales, notamment les jeunes qui constituent la force et l'avenir de toute Nation. Un des atouts des pays africains dans leur processus de développement est sans conteste l'importance démographique de la population jeune dans la plupart des pays pour peu que les dispositions nécessaires soient prises pour valoriser cette importante main d'œuvre.

Au Burkina Faso, la dynamique démographique est marquée par une nette accélération du taux de croissance de la population qui se situait à 3,1% en moyenne par an entre 1996 et 2006, contre 2,4% au cours de la période intercensitaire précédente.

La population burkinabè estimée actuellement à environ 16 millions est essentiellement jeune du fait de la forte croissance démographique. En effet, la structure de la population indique qu'environ 70% a moins de 35 ans, 46,4% a moins de 15 ans et 59,1% a moins de 20 ans. Cette configuration démographique confère à la jeunesse un rôle capital dans le processus de développement économique et social du pays. Cependant, pour permettre la participation des jeunes au processus de développement, les conditions de leur plein emploi doivent être réunies. Pourtant, la réalité socioéconomique du pays est caractérisée par une faiblesse structurelle des potentialités d'offres d'emplois, alors que les candidats à l'emploi voient leur nombre croître de manière galopante.

En effet, l'industrie pourvoyeuse potentielle d'emplois décents, très peu développée en raison de sa faible productivité et du coût élevé des facteurs de production, ne contribue que pour 9,6% aux emplois non agricoles. L'essentiel des emplois non agricoles étant concentré dans le secteur informel ¹(70%).

L'agriculture qui emploie plus de 85% de la population active est pratiquée selon un système d'exploitation traditionnel extensif dans des conditions climatiques, pédologiques et pluviométriques difficiles. Ces facteurs défavorables contribuent à la faiblesse de la productivité et au sous-emploi assez important chez les jeunes ruraux.

Selon les données de l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM 2009/2010), environ 90% de la population en âge de travailler participe au marché du travail et le ratio emploi sur population active est de 88%. Donc pratiquement toutes les personnes actives au Burkina Faso sont occupées. Paradoxalement, ces dernières demeurent pauvres car elles occupent des emplois à faible productivité, et par conséquent mal rémunérés. En effet, environ 80,7% de la population active est occupée dans le secteur primaire, notamment dans l'agriculture qui se caractérise par la faiblesse de sa productivité et partant des revenus du travail.

¹ Le secteur informel renvoie globalement aux activités qui ne sont pas dûment enregistrées auprès de l'administration et dans lequel les emplois ne sont pas régis par la réglementation en vigueur du marché du travail.

La forte poussée démographique jointe à la faiblesse des opportunités d'emplois pour les jeunes, induit des rapports élevés de dépendance, qui réduisent les capacités d'épargne des ménages et contribuent à reproduire la pauvreté.

La croissance économique réalisée au cours de la décennie écoulée (en moyenne 5% par an), ne s'est pas accompagnée d'une création proportionnelle d'emplois dans le secteur moderne. Toutefois, dans le cadre de la politique nationale de promotion de l'emploi, le gouvernement a mis en œuvre d'importants programmes de promotion de l'auto-emploi qui ont créé de nombreuses opportunités à une part significative des nouveaux postulants sur le marché du travail, l'autre partie s'étant tournée vers l'auto-emploi dans le secteur informel. Mais, le nombre croissant des demandeurs d'emploi, en l'occurrence, les jeunes, dissipe les efforts du gouvernement en matière d'élargissement des opportunités d'emploi. Toutes choses qui commandent des actions innovantes et audacieuses à la hauteur de l'ampleur des phénomènes de chômage et de sous-emploi des jeunes.

DDEI	MIERE	DAE	TTT.
		$\Gamma \wedge \Gamma$	i i i r. :

SITUATION DE L'EMPLOI DES JEUNES AU BURKINA FASO

I- BREF APERÇU SUR LA SITUATION ECONOMIQUE EN LIEN AVEC L'EMPLOI

Le Burkina Faso a enregistré au cours de la décennie 2000-2009 une croissance économique relativement élevée. En effet, le taux moyen de croissance économique au cours de cette période se situait autour de 5%. Les taux de croissance ont été de 5%, 9% et 6,6%, respectivement pour les années 2011, 2012 et 2013.

En dépit de ces taux de croissance économique relativement satisfaisants, le niveau de vie des populations est resté faible, du fait que cette croissance n'a pas été suffisamment proemploi. Aussi, en raison du niveau du taux de croissance démographique (3,1%), l'augmentation du Produit Intérieur Brut (PIB) par tête s'est située à 2%.

Au cours de la période 2000-2009, la croissance a été tirée principalement par les secteurs tertiaire et primaire en moyenne, respectivement pour 3,1 et 1,3 points de pourcentage du PIB et, dans une moindre mesure, par le secteur secondaire à hauteur de 0,8 point.

En somme, il faut relever que depuis plus d'une décennie, le Burkina Faso enregistre de bonnes performances économiques avec un taux de croissance annuel moyen de plus de 5%. Cependant, l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM 2009/2010) relève que 43,9% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté avec plus de 60% dans certaines régions du pays. Cette antinomie entre les performances économiques et la situation sociale s'explique par le fait que s'il y a croissance, celle-ci n'a pas été pas suffisamment inclusive dans la mesure où elle ne s'est pas accompagnée d'une réduction signification du niveau de pauvreté. Or, l'emploi est le moyen privilégié pour les populations non seulement d'accéder aux revenus, mais aussi aux fruits de la croissance. Faute d'emplois rémunérateurs, les populations les plus vulnérables se retrouvent prises dans le cercle vicieux de reproduction de la pauvreté et n'ont de ce fait pas de perspectives d'amélioration de leurs conditions d'existence. Cela renvoie au rôle économique de l'emploi comme générateur de croissance tout comme à son rôle social de facteur d'équité sociale, de réduction de la pauvreté et surtout comme instrument au service de la stabilité sociopolitique.

L'analyse de la situation de l'emploi dans les principaux secteurs économiques se présente ainsi qu'il suit :

- Plus de 80% des burkinabè sont occupés dans le secteur primaire contre 4,8% dans le secteur secondaire et 14,5% dans le secteur tertiaire. L'importance du secteur primaire s'explique par la forte proportion de la population active vivant en milieu rural. En effet, plus de trois quarts des burkinabè en âge de travailler vivent dans les zones rurales et 95,4% de la population active rurale est occupée dans le secteur primaire. L'emploi dans le secteur primaire se caractérise par la faiblesse de sa productivité du fait de la faiblesse du capital humain occupé dans ce secteur et de la faible mécanisation de l'agriculture. Cela se traduit par un fort taux de travailleurs pauvres dans le secteur (49,4%).

- Quant au secteur secondaire, il n'occupe que 4,8% des travailleurs. Il emploie 13,1% de la population urbaine occupée, contre 1,8% de la population rurale ayant un emploi. La faiblesse de ce secteur est en grande partie expliquée par la faiblesse du tissu industriel, elle-même liée à des facteurs comme le coût élevé de l'énergie, l'insuffisance des ressources en eau, les difficultés d'accès aux financements et la faiblesse des investissements étrangers. Ce secteur est occupé principalement par les diplômés de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), et procure de meilleurs revenus que le secteur primaire avec 22,3% des travailleurs pauvres.
- Le secteur tertiaire occupe 14,5% des travailleurs et se place ainsi en deuxième position en termes d'opportunités d'emplois après le secteur primaire. Il occupe essentiellement les diplômés du supérieur (85,5%) et ceux de l'EFTP (61%). Le taux de pauvreté des travailleurs de ce secteur se situe à 16,9%.

Le secteur formel reste encore embryonnaire. Il occupe seulement 6,4% des actifs. L'informel agricole vient en tête avec plus de 77% des travailleurs, suivi du secteur informel urbain non agricole avec 11,4% des actifs occupés. Au total, le secteur informel emploie plus de 93% de la population occupée.

Au niveau de l'économie formelle, le secteur privé est le plus gros pourvoyeur d'emplois, même si la majorité de ses travailleurs ne bénéficie pas d'une protection sociale. En effet, le privé occupe plus de 65% des travailleurs du formel. Ce taux augmente pour les jeunes, atteignant 72,6%, contre 27,4% pour le secteur public et parapublic.

Tableau 1 : Répartition des travailleurs par secteur économique (%)

		Secteur éc	Total		
		Primaire	Secondaire	Tertiaire	
Sexe	masculin	77,8	5,7	16,5	100
	féminin	83,3	4	12,7	100
Total	•	80,7	4,8	14,5	100

Source : A partir des données de l'EICVM 09/10

Dans le contexte économique, démographique et social actuel, le défi de l'emploi est accru pour la frange jeune qui représente la majorité de la population et qui sans ce facteur d'autonomisation se trouve hors du circuit de production et de redistribution des revenus.

Au Burkina Faso, comme dans la plupart des Etats d'Afrique subsaharienne, les données statistiques sur l'emploi restent insuffisantes et peu précises. En effet, la dernière enquête-emploi date de 2000 et n'a concerné que l'agglomération de Ouagadougou (la capitale). Aussi, le module sur l'emploi des enquêtes sur les conditions vie des ménages reste assez léger et insuffisant pour appréhender la problématique de l'emploi des jeunes dans toutes ses dimensions.

De plus, les analyses statistiques disponibles sur la situation de l'emploi ne sont pas spécifiques aux jeunes et les plus récentes sont basées sur les données de l'enquête annuelle QUIBB de 2007 et l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM 2009/2010).

II. ETAT DES LIEUX DE L'EMPLOI DES JEUNES

II.1. Les données de base concernant la situation des jeunes vis-vis de l'emploi

Environ 66% des habitants ont moins de 25 ans. Les jeunes de 15 à 24 ans et de 25 à 35 ans représentent respectivement 19,1% et 14,3% de la population totale. Dans la population féminine, la proportion de jeunes est plus élevée (34,9%) que chez les hommes (31,7%). Selon les résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH, 2006), le taux de croissance démographique est de 3,1% pour l'ensemble de la population et 3,7% pour la population des jeunes de 15 à 35 ans.

61% de la population en âge de travailler est jeune. Dans la population féminine en âge de travailler, on enregistre 62,9% de jeunes, contre 58,9% de jeunes dans la population masculine de 16 à 64 ans. Les personnes en âge de travailler âgées de 50 ans au moins ne représentent que 15,5% de cette main-d'œuvre potentielle. Ainsi, à l'image de l'ensemble de la population, la population en âge de travailler est très jeune. Ce qui pourrait constituer un avantage comparatif pour le développement économique du pays si cette importante main d'œuvre était valorisée rationnellement.

Tableau 2 : Structure de la population en âge de travailler selon le sexe et le groupe d'âge (en %)

	16-24 ans	25-35 ans	36-49 ans	50 - 64 ans	Total
Homme	32,6	26,3	24,5	16,7	100,0
Femme	31,6	31,3	22,5	14,6	100,0
Ensemble	32,0	29,0	23,4	15,5	100,0

Source : Etude sur la cartographie et diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso/ A partir des données de l'EICVM 2009/2010.

Les jeunes en âge de travailler sont certes plus instruits que leurs ainés, mais leur capital humain reste encore assez faible, surtout chez les jeunes femmes. Environ 58% des jeunes de 16 à 24 ans et 71% de ceux de 25 à 35 ans ne sont ni instruits ni alphabétisés. Seulement 12,1% des jeunes de 25 à 35 ans et 20,4% des jeunes de 16 à 24 ans ont un niveau secondaire au moins. Un peu moins de 2% des jeunes de 25 à 35 ans ont un niveau supérieur. Parmi les jeunes femmes de 16 à 35 ans, environ 72% ne sont ni instruites ni alphabétisées, contre 54% des jeunes hommes.

En dehors de l'alphabétisation, les jeunes femmes accusent des retards non négligeables sur les jeunes hommes suivant les niveaux d'instruction. Environ 1% de jeunes femmes ont un niveau supérieur contre 2% de jeunes hommes ; 11,4% de jeunes femmes ont un niveau secondaire, contre 19,8% de jeunes hommes.

71,9

54,0

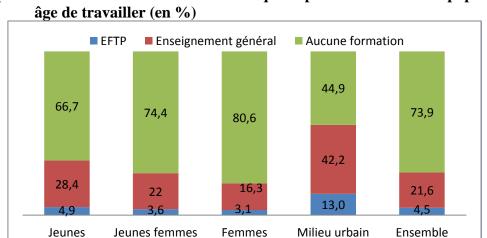
1,7 1,7

Aucun niveau Alphabétisé Primaire Secondaire Supérieur

Graphique 1 : Niveau d'instruction des jeunes de 16 à 35 ans selon le sexe (en %)

Source : Etude sur la cartographie et diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso/ A partir des données de l'EICVM 2009/2010.

La population en âge de travailler est relativement abondante et jeune, mais son niveau d'employabilité reste globalement faible. En effet, selon les résultats de l'EICVM 2009/2010, seulement 4,5% de la population de 16 à 64 ans a bénéficié d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) dont 6,3% d'hommes et 3,1% de femmes. Ainsi, 94,5% des personnes en âge de travailler n'ont bénéficié que d'un enseignement général (21,6%) ou n'ont bénéficié ni d'un enseignement général ni d'une quelconque formation technique et professionnelle formelle.



Graphique 2 : Situation de la formation technique et professionnelle de la population en âge de travailler (en %)

Source : Etude sur la cartographie et diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso/ A partir des données de l'EICVM 2009/2010.

Le profil de formation de la population en âge de travailler est en déphasage avec les besoins en qualification dans le secteur agro-sylvo-pastoral qui représente plus de 75% de l'emploi total. Ce secteur est de loin celui capable d'offrir des opportunités d'emplois productifs à la majorité de la population. Ainsi, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) met en avant le secteur agro-sylvo-pastoral comme le premier secteur prioritaire pour le développement des piliers de la croissance économique. Cependant, seulement 0,2% de la population en âge de travailler est formée dans les métiers correspondants, contre 21,6% qui ont une formation générale et 74% qui n'ont aucune formation. Seulement 0,1% des jeunes sont formés dans les métiers agro-sylvo-pastoraux. Les personnes formées dans les métiers tertiaires représentent 70% du total de la population formée à l'EFTP, contre 6,8% pour les métiers de la « transformation et fabrication », 6,1% pour les métiers du « génie civil, construction, bois et mines », 6,0% pour les métiers de la « mécanique, électricité et électronique»²

La participation au marché du travail demeure assez forte et précoce à cause de l'absence d'alternatives pour la majorité des jeunes de moins de 25 ans. Ce qui traduit un déficit en matière de liberté de participation des jeunes au marché du travail. En effet, la population active représente 89,1% de la population en âge de travailler. Environ 87% des jeunes de 16 à 35 ans font partie de la population active. Environ 81% des jeunes en âge de travailler participent au marché du travail avant leur 18^{ième} anniversaire dont 77,4% des jeunes femmes et 85,3% des jeunes hommes. Cela s'explique en partie par le fait que le système éducatif dans son ensemble n'offre pas la possibilité à la majorité des enfants et des jeunes de moins de 25 ans d'y passer le temps nécessaire à leur éducation/formation. Selon le rapport national sur le développement humain de 2012, la durée de scolarisation que peut escompter un enfant de 7 à 24 ans n'est que de 5,5 ans en moyenne. Dans un tel contexte, la majorité des jeunes exclus du système éducatif national sont contraints de participer précocement au marché du travail sans avoir acquis des compétences pouvant faciliter leur insertion dans le tissu économique. Ce qui a pour conséquence d'accentuer le chômage et le sous-emploi des jeunes, la vulnérabilité et l'informalité de l'emploi chez les jeunes.

Au Burkina Faso, le chômage est essentiellement un phénomène urbain, qui touche principalement les jeunes et les femmes. Selon les données de l'EICVM 2009/2010, le taux de chômage selon la définition du BIT est de 8,5% en milieu urbain, contre 2,2% au niveau national. Environ 9,5% des femmes et 11,5% des jeunes sont au chômage en milieu urbain. Environ 54% des chômeurs sont des femmes, 82% des chômeurs sont des jeunes et 43% des chômeurs ont moins de 25 ans.

Le chômage urbain des jeunes s'accentue avec leur niveau d'instruction. Ainsi, plus du tiers des jeunes de niveau supérieur sont au chômage. Le taux de chômage est de 34,5% chez les jeunes de niveau supérieur, contre 17,2% chez les jeunes de niveau secondaire, 11,3% pour ceux de niveau primaire. Seulement 5,4% des jeunes non instruits sont au

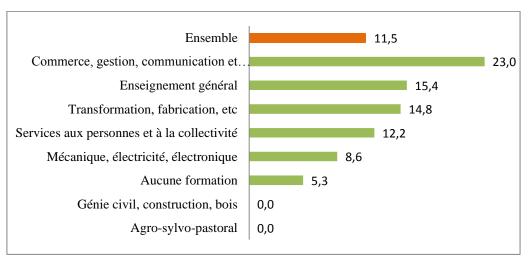
_

² Rapport de l'étude sur la cartographie et le diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso.

chômage. Ainsi, le chômage des jeunes est en partie lié à la faible employabilité des jeunes formés dans le système éducatif national.

Environ 12% des actifs urbains qui ont reçu uniquement un enseignement général sont au chômage, contre 8,4% de chômeurs pour ceux qui ont reçu une formation de l'EFTP. Chez les jeunes urbains, le chômage touche 14,7% de ceux qui ont une formation technique et professionnelle, contre 15,4% de ceux qui ont une formation générale et 23% de ceux qui ont une formation technique et professionnelle dans les filières tertiaires. En général, la formation technique et professionnelle est plus efficace que l'enseignement général en matière d'insertion professionnelle. Mais, les filières tertiaires de l'EFTP sont plus inefficaces (23% de taux de chômage) que l'enseignement général (15,4%) quant à l'insertion des jeunes.

Graphique 3 : Taux de chômage urbain des jeunes de 16 à 35 ans selon la filière de formation (%) (Enseignement public et privé)



Source : Etude sur la cartographie et diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso/ A partir des données de l'EICVM 2009/2010.

En dépit des enseignements pertinents qu'elles offrent, les statistiques du chômage n'appréhendent que le quart environ des jeunes en âge de travailler victimes d'une exclusion sur le marché de l'emploi. En effet, à cause des critères de la définition du chômage, nombreux jeunes non occupés et disponibles pour travailler ne sont pas considérés comme des chômeurs parce qu'ils n'ont pas cherché activement un emploi au cours des 7 derniers jours. Ainsi, au niveau national, les jeunes chômeurs représentent environ 27% des jeunes de 16 à 35 ans qui ne sont ni scolarisés ni employés.

Environ un jeune sur dix n'est ni scolarisé ni occupé dans un emploi, contre un taux de chômage des jeunes de 3,1% au niveau national. Parmi les jeunes ni scolarisés ni employés, 27,4% sont effectivement des chômeurs au sens de la définition, 26,3% ont déclaré ne pas chercher un emploi parce qu'ils n'ont pas besoin de travailler; 17,3% d'entre eux ont déclaré ne pas savoir comment chercher activement un emploi ou que leurs compétences ne leur permettraient pas d'obtenir un emploi; le reste (29%) des jeunes ni scolarisés ni employés ont déclaré n'avoir pas cherché un emploi au cours des 7 derniers jours pour diverses raisons.

Tableau 3 : Taux de jeunes ni scolarisés, ni dans l'emploi

) · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	r		
	Milieu de résidence		Total	
Sexe	Urbain	Rural	Total	
Masculin	11,18	2,4	5,5	
Féminin	30,2	6,4	13,2	
Total	21,5	4,7	9,9	

Source : A partir des données de l'EICVM 2009/2010

Ce phénomène d'exclusion est accentué chez les jeunes des centres urbains, surtout chez les jeunes femmes. En milieu urbain, le taux de jeunes ni scolarisés ni employés est de 21,5%, contre 4,7% en milieu rural. Environ 30% des jeunes femmes contre 11,18% des jeunes hommes sont ni scolarisées ni employées en milieu urbain. Au niveau national, le taux de jeunes ni scolarisés ni employés est de 13,2% pour les jeunes femmes et 5,5% pour les jeunes hommes.

II.2. Les données de base concernant le monde du travail

Selon les données de l'EICVM 2009/2010, le secteur agricole reste de loin le principal bassin d'emploi des jeunes, suivi de l'économie informelle non agricole et du secteur formel. Environ 77% des jeunes occupés sont dans le secteur agricole, contre 16,5% pour l'économie informelle non agricole et 6,2% pour le secteur formel.

Les jeunes femmes accèdent moins au secteur formel que les jeunes hommes; quatre cinquièmes d'entre elles sont dans le secteur agricole. En effet, 3,8% des jeunes femmes contre 9,2% des jeunes hommes sont dans le secteur formel. Cette situation s'explique surtout par le retard accusé par les jeunes femmes en matière d'instruction.

Tableau 4 : Distribution sectorielle de l'emploi (%)

	Classe d'âge (16 – 64 ans)				Sexe			
					Jeunes (16-35 ans)			
Secteurs	16-24	25-35	36-49	50 – 64	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Formel	4,3	8,2	7,7	5,2	6,4	9,2	3,8	6,2
Informel urbain non agricole	10,7	12,9	12,2	8,6	11,4	12,8	10,9	11,8
Informel rural non agricole	4,4	5,0	5,0	5,4	4,9	3,8	5,4	4,7
Informel agricole	80,7	74,0	75,1	80,8	77,3	74,2	79,9	77,3
Total	100	100	100	100	100	100,0	100,0	100,0

Source : Etude sur la cartographie et diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso/ A partir des données de l'EICVM 2009/2010.

Un peu plus de la moitié des jeunes actifs occupés sont des travailleurs familiaux non rémunérés. Environ 56% des jeunes occupés sont des aides familiaux dont 53% d'aides familiaux agricoles. Respectivement 19% et 11,5% des jeunes occupés sont des indépendants agricoles et des indépendants non agricoles.

Tableau 5 : Statut d'emploi des jeunes de 16 à 35 ans selon le sexe (%)

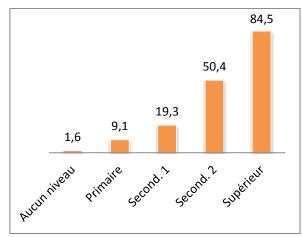
	<u> </u>		<u> </u>
Statut d'emploi	Jeunes Hommes	Jeunes Femmes	Ensemble des jeunes
	Hommes	remines	des jeunes
Salarié du secteur formel	5,1	2,4	3,6
Salarié du secteur informel	1,5	1,4	1,4
(employé dans le SI)	,	,	,
Indépendant agricole	25,8	13,3	18,9
Indépendant non agricole	11,5	11,4	11,5
Aide familial agricole	42,7	61,0	52,8
Aide familial non agricole	2,7	3,2	3,0
Apprentis et stagiaires	10,6	7,2	8,8
Total	100	100	100

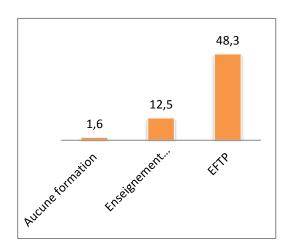
Source : Etude sur la cartographie et diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso/ A partir des données de l'EICVM 2009/2010.

Environ 64% des jeunes femmes qui travaillent sont des aides familiaux non rémunérés, contre 45,4% chez les jeunes hommes. Aussi, le taux de salarisation de l'emploi chez les jeunes femmes représente à peine la moitié de celui des jeunes hommes. Par ailleurs, les jeunes femmes ont moins accès au milieu professionnel comme lieu de formation (apprentissage et stage).

En général, l'accès à un niveau élevé d'instruction favorise l'insertion des jeunes dans le secteur formel. Cependant, la formation technique et professionnelle offre plus de possibilités aux jeunes surtout dans le secteur privé formel que l'enseignement général. D'une part, 84,5% des jeunes de niveau supérieur qui travaillent sont dans le secteur formel, contre 50,4% pour les jeunes de niveau secondaire 2ème cycle, 19,3% pour ceux de niveau secondaire 1er cycle, 9,1% pour le niveau primaire et 1,6% pour ceux qui non jamais été à l'école. D'autre part, 48,3% des jeunes qui ont bénéficié d'une formation technique et professionnelle sont employés dans le secteur formel, contre 12,5% pour les jeunes qui n'ont bénéficié que de l'enseignement général. Environ 24% des jeunes occupés formés dans l'EFTP sont employés dans le secteur privé formel, contre 10% des jeunes sortis de l'enseignement général.

Graphique 4: Proportion des jeunes occupés dans le secteur formel selon le niveau d'instruction et le type de formation (en %)





Source : A partir des données de l'EICVM 2009/2010.

Le taux de pauvreté des travailleurs du secteur agricole demeure élevé parce que ce secteur reste encore faiblement mécanisé, fortement dépendant de la pluviométrie et dominé par les cultures de subsistance. En effet, selon les données de l'Enquête Prioritaire Agricole réalisée en 2009/2010(EPA 2009/2010), à peine 2% des unités de production agricole pratiquent l'agriculture motorisée, 55% d'entre elles pratiquent l'agriculture à traction animale. Environ 43% des unités agricoles continuent de pratiquer l'agriculture traditionnelle, c'est-à-dire en utilisant uniquement la daba. Aussi, seulement 23% des actifs agricoles en général et seulement 21% des jeunes actifs agricoles en particulier pratiquent les cultures de saison sèche. Aussi, pour plus de 85% des unités agricoles, l'objectif principal de la production est l'autoconsommation du ménage.

En résumé, on peut relever que le chômage ne touche que 2,2% des actifs . Cependant, il reste élevé en milieu urbain (8,5%) et environ 82% des chômeurs sont des jeunes de 16 à 35 ans. Aussi, le taux de jeunes ni scolarisés ni employés est élevé (9,9%) surtout en milieu urbain (21,5%) et chez les femmes (13,2%).

II.3. Les difficultés d'accès des jeunes au monde du travail

Les principaux facteurs limitant l'accès des jeunes au monde du travail peuvent être répertoriés en deux grands groupes : les facteurs liés à **l'environnement économique et démographique** et ceux liés à **la faiblesse de l'employabilité**.

II.3.1. les facteurs liés à l'environnement économique et démographique

La jeunesse burkinabé dans sa large majorité est confrontée aux problèmes de chômage, de sous-emploi et de pauvreté qui sont essentiellement liés d'une part, à la structure économique du pays et d'autre part, à la pression démographique.

Le Burkina Faso est un pays principalement agricole, disposant d'un secteur industriel réduit. Or le secteur industriel est le plus souvent un secteur à fort potentiel d'emplois, notamment les emplois qualifiés et à revenus élevés.

L'économie agricole qui occupe plus de 80% de la population active est très fragile du fait de sa faible productivité et des aléas climatiques. Aussi, la majeure partie des actifs agricoles pratique l'agriculture de subsistance. Les quelques cultures de rentes qui sont pratiquées sont soumises aux fluctuations de prix sur le marché mondial. La faible mécanisation, le mode d'organisation du travail dans les ménages agricoles, les difficultés d'accès à des terres arables fertiles, ainsi que la faible diversification des cultures sont les contraintes majeures pour l'emploi des jeunes dans le secteur agricole.

En ce qui concerne le secteur secondaire, à l'exception de quelques grosses unités chimiques, textiles, agroalimentaires et manufacturières, il est dominé par de petites et moyennes entreprises et industries. Les possibilités d'expansion de ces unités sont très limitées du fait des coûts élevés des facteurs de production et de l'atonie du marché. Les quelques grandes entreprises qui existent sont également confrontées à cette réalité du marché.

Quant au secteur tertiaire, des activités susceptibles d'être investies par des porteurs de projets existent mais sont peu valorisées: du commerce traditionnel en passant par le commerce international moderne avec l'apport des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour les nouveaux acteurs commerciaux.

II.3.2. Les facteurs liés à la faiblesse de l'employabilité

Il s'agit essentiellement :

- ✓ de la faiblesse de l'offre d'EFTP. A peine 5% des jeunes de 16 à 35 ans en général et 3,6% des jeunes femmes en particulier ont bénéficié d'un enseignement et/ou formation technique et professionnelle. Parmi les jeunes bénéficiaires, environ 74% sont formés dans les filières tertiaires ;
- ✓ du manque d'expérience professionnelle dû à l'organisation du système éducatif qui ne combine pas enseignement théorique et formation dans l'entreprise (pour l'acquisition d'une expérience professionnelle) ;
- ✓ de l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché du travail qui restent peu connus par les acteurs, faute d'études récentes et prospectives, d'une part et de la faiblesse du partenariat public-privé dans le cadre de la formation, d'autre part ;
- ✓ de l'insuffisance de la culture entrepreneuriale chez les jeunes et les difficultés d'accès aux financements pour la mise en œuvre des projets d'auto-emploi.

DEUXIEME PARTIE:

STRATEGIES DEVELOPPEES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES ET PERSPECTIVES

I. PRINCIPALES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES

Sur le plan institutionnel, la création en 2006 d'un département ministériel en charge de l'emploi et des jeunes a été l'élément déclencheur d'un processus de mise en place d'un dispositif en vue de canaliser et de coordonner l'action gouvernementale au profit de l'emploi des jeunes. Ce département a en charge la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de jeunesse et d'emploi. Il assure à ce titre, la coordination et le suivi des actions visant la promotion de l'emploi des jeunes.

L'adoption de la **Politique Nationale de l'Emploi (PNE)** et de son Plan d'Action Opérationnel (PAO) a été sur le plan stratégique un fait marquant qui a permis au gouvernement de se doter d'un référentiel qui donne une vision globale du traitement des questions d'emplois dans la perspective de contribuer à la réduction de la pauvreté. La PNE se fixe quatre objectifs stratégiques que sont :

- ✓ renforcer le lien entre la PNE et les autres politiques nationales ;
- ✓ renforcer la dynamique de la création d'emplois ;
- ✓ améliorer l'employabilité ;
- ✓ améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché du travail.

La PNE accorde un intérêt particulier à la promotion de l'emploi des jeunes, ainsi, elle prévoit d'œuvrer à :

- ✓ toucher davantage de jeunes dans le cadre des projets et programmes d'emplois, en particulier à l'intérieur du pays ;
- ✓ accompagner les jeunes dans leurs initiatives ;
- ✓ renforcer les capacités de financement ;
- √ élargir l'action de formation en entrepreneuriat ;
- ✓ unifier et coordonner l'action à destination des jeunes.

Toujours sur le plan institutionnel, réglementaire et des politiques, d'autres actions ont été entreprises par le gouvernement en vue de favoriser l'emploi des jeunes. Il s'agit entre autres, de :

• l'adoption d'une **loi sur le volontariat** le 29 novembre 2007 qui a permis de créer un cadre de volontaires nationaux et de mettre en place toutes les dispositions nécessaires à leur gestion. Cette loi vise à élargir les conditions d'occupation des jeunes ;

- l'adoption d'une **Politique Nationale de Jeunesse (PNJ)** en septembre 2008 assortie d'un Plan d'Actions Opérationnel (PAO). La PNJ édicte à l'ensemble des intervenants les grandes lignes et les orientations stratégiques en matière de jeunesse en vue d'une approche intégrée et cohérente dans la recherche de solutions aux problèmes des jeunes ;
- l'adoption de la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels en juillet 2008 pour permettre une orientation stratégique de la formation technique et professionnelle;
- la mise en place du **Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle** (CNEFP) qui est un cadre de concertation entre l'ensemble des acteurs chargés de la mise en œuvre des politiques nationales de l'emploi et de la formation professionnelle.

Les actions entreprises par le Ministère en charge de l'emploi dans le cadre de la promotion de l'emploi des jeunes se situent essentiellement à trois niveaux :

- le renforcement de l'appui à la création de Micro et Petites Entreprises (MPE);
- o l'amélioration de l'employabilité des jeunes ;
- o l'intermédiation et l'information sur le marché du travail.

I.1- Le renforcement de l'appui à la création de MPE³

La composante principale de l'action d'appui à la création de MPE est l'accompagnement pour le montage des projets de création de MPE et l'octroi de crédits pour le financement de ces projets.

Le dispositif de financement mis en place par le Ministère en charge de l'emploi se compose des structures spécifiques suivantes :

Le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), créé en 1998. Son objectif est d'appuyer et de financer les activités du secteur informel à hauteur de 1.500.000 francs CFA. Il vise plus spécifiquement à accroître les opportunités de création d'emplois dans le secteur informel et à familiariser les opérateurs du secteur informel avec les outils de crédit.

Au cours de la période 2008-2012, le FASI a financé 5 929 projets. Le montant total des financements au cours de cette période s'élève à 2 587,3 millions de FCFA, soit en moyenne 517,5 millions FCFA par an.

³ Les données relatives aux résultats des Fonds de financement sont tirées du rapport de l'étude sur l'état des lieux et la problématique de l'emploi des jeunes au Burkina Faso, réalisée par le Secrétariat Permanent des ONG.

Les actions du FASI sont principalement orientées vers la consolidation des emplois existants plutôt que vers la création de nouveaux emplois. Entre 2008-2012, sur 11 131 emplois promus, seulement 1 080, soit 9,7% étaient de nouveaux emplois.

Les financements octroyés par le FASI vont principalement aux activités de commerce général. En effet, selon les années, le secteur du commerce général occupe 65% à 75% des crédits accordés par le FASI contre environ 17% dans le secteur agropastoral.

➤ Le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE) créé également en 1998. Il est chargé d'appuyer les jeunes sans emplois dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets. Cette structure octroie des crédits dont les montants sont compris entre 1.500.000 et 10.000.000 de francs CFA.

Au cours de la période 2008-2012, le FAPE a octroyé un montant d'environ 1.238,1millions de FCFA, pour 1970 emplois crées et consolidés. En 2010, les financements du FAPE ont été principalement destinés à des projets agropastoraux (46%) et à des projets de commerce général (25%). Environ 16% des financements de 2010 ont été octroyés à des projets d'artisanat de service, d'art et de production et 13% à des projets de restaurants et de prestation de services.

Le Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ). Ce fonds destiné spécialement au financement des projets de jeunes formés en entreprenariat, vient renforcer le dispositif d'appui à la création d'emploi (FASI, FAPE). Il constitue une innovation du MJFPE visant à améliorer l'accès des jeunes au financement des micro-projets et à renforcer leur insertion socio-professionnelle.

De 2008 à 2013, le FAIJ a financé 3 875 projets pour un montant de 3 674,8 millions de FCFA (soit un financement moyen annuel de 612,47 millions de FCFA) et a créé 13 485 emplois, soit 3 875 emplois directs et 9 610 emplois indirects. Parmi les 3 875 jeunes qui ont bénéficiés des financements du FAIJ, 1 319 sont des filles, soit environ 34%. Le taux de satisfaction des demandes de financement adressées au FAIJ s'établit à 43,5%.

Sur la période 2008-2013, le FAIJ a financé principalement les projets du secteur primaire (agriculture et élevage), avec environ 45,6% des montants alloués. L'artisanat occupe également une grande place dans les financements du FAIJ, avec 32% des financements accordés. Cette analyse indique que les financements sont prioritairement orientés vers les secteurs productifs. Ce qui permet aux jeunes d'apporter une meilleure contribution à la création de richesses dans le pays.

Ces structures de financement créées dans le but de promouvoir l'emploi, notamment celui des jeunes à travers l'initiative privée, se démarquent nettement des structures bancaires par leurs conditions d'accès plus souples. Les taux d'intérêt se situent entre 5% et 13% selon les secteurs d'activités. Le FASI et le FAPE accordent un taux préférentiel de 4% aux personnes handicapées. Le FAIJ accorde un taux préférentiel de 2% pour les jeunes handicapés et 3,5% pour les jeunes filles.

Le MJFPE a procédé à la déconcentration de ces différents fonds à travers l'ouverture de guichets uniques dans les chefs-lieux des 13 régions du pays dans le but de les rendre plus proches de leur cible que sont les jeunes urbains et ruraux.

En général, les fonds de financement non spécifiques aux jeunes contribuent plus au maintien des bénéficiaires dans des micro-activités de survie plutôt qu'à la création de nouveaux emplois. En effet, leurs financements sont principalement destinés au renforcement des activités de micros entreprises déjà créées et évoluant dans le secteur informel.

Sur la période 2008-2012, les principaux fonds d'appui à l'auto-emploi ont promu en moyenne 72 150 emplois par an, dont 11% environ de nouveaux emplois créés. Aussi, l'évaluation des emplois promus par ces fonds, réalisée par l'ONEF a révélé que les emplois promus par les fonds ne permettent pas aux bénéficiaires de sortir de la précarité et continuent d'être des occupations de survie. Selon cette évaluation, environ 5% des emplois promus par les fonds de financement de l'emploi deviennent des emplois sécurisés, engendrés par une évolution de la micro-activité financée vers le statut d'une PME. Environ 35% des emplois promus par ces fonds restent précaires et 60% de ces emplois promus se détruisent au cours des 3 premières années suivant l'octroi du crédit. Ces résultats s'expliquent notamment par la modestie des montants de crédits octroyés par projet, le manque d'appui-conseils et de développement continu des compétences des promoteurs financés.

En outre, la faiblesse du dispositif de suivi des promoteurs au sein des fonds ne permet pas une bonne capitalisation dans le temps, des effets induits en termes d'évolution du niveau de l'emploi. Aussi, ne permet-elle pas de tirer des enseignements des échecs de certains promoteurs.

I.2- L'amélioration de l'employabilité des jeunes⁴

Relativement à ce domaine, plusieurs actions ont été initiées dont :

Les stages d'initiation à la vie professionnelle à travers le Programme d'Appui à l'Insertion Socioprofessionnelle des Jeunes Diplômés en fin de cycle (PA/ISJD)

Le Programme d'Appui à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés en fin de cycle (PA/ISJD) est une initiative du gouvernement qui a démarré en juillet 2006. Ce programme qui permet de placer des jeunes diplômés en stage d'initiation à la vie professionnelle a pour objectif global d'accroître l'employabilité des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur en fin de cycle (universités, instituts et écoles supérieurs).

26

⁴ Les données relatives à cette partie proviennent du document intitulé « Décennie de la jeunesse au Burkina Faso : Acquis et perspectives » élaboré par le Ministère en charge de l'emploi en 2010.

Sur la période 2006-2010, ce programme a touché **4 036** étudiants bénéficiaires pour un coût de **1 535 000 000** de F CFA soit en moyenne 807 étudiants par an pour un coût unitaire de 380 421 FCFA⁵.

Le Programme de formation de 5 000 jeunes par an à l'entreprenariat

L'objectif de ce programme est de permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances de base en vue de la création de leur entreprise.

La promotion de l'auto-emploi a révélé l'impérieuse nécessité de développer la culture entrepreneuriale. L'amorce du développement de cette culture entrepreneuriale a été possible grâce à la mise en œuvre depuis 2008 d'un programme de formation de 5 000 jeunes par an en entreprenariat. Ce programme qui a suscité un engouement au sein de la jeunesse constitue un exemple réussi de l'action gouvernementale dans la réduction du chômage des jeunes. Ainsi, de 2008 à 2010, près de 12 379 jeunes ont été formés à l'entreprenariat dans toutes les treize régions du Burkina Faso pour un coût de 900 000 000 de F CFA soit en moyenne 4 126 jeunes par an pour un coût unitaire de 72 710 FCFA.

Le Programme de formation aux métiers de 10 000 jeunes par an

Ce programme a été lancé en octobre 2007. Il vise à élargir et à renforcer l'offre de formation professionnelle des jeunes. Les principales filières de formation dans le cadre de ce programme sont les suivantes: la menuiserie métallique, la menuiserie bois, l'informatique, la coupe couture, la maintenance informatique, l'électricité, l'électronique, le tissage, la mécanique auto, la mécanique cyclo, la maçonnerie, la dactylographie, la savonnerie, le maraîchage, la maroquinerie, la plomberie, la forge et la coiffure. Les filières de formation ont été déterminées en fonction des besoins immédiats en compétences de chaque région, à travers les Centres de Formation Professionnelle de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE).

Dans le cadre de ce programme, **30 355** jeunes ont bénéficié de formation sur la période 2008-2010 dans les métiers porteurs pour un coût de **2 400 000 000 de F CFA** soit en moyenne 10 118 jeunes par an pour un coût unitaire de 79 067 FCFA.

> La mise en place d'un mécanisme stable de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Pour financer la formation professionnelle, il a été créé un Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA).

Ce Fonds finance les actions individuelles ou collectives de formation professionnelle à finalité d'emploi et apporte un appui à la modernisation des équipements des institutions de formation. Il vient également en appui à la formation continue des travailleurs.

⁵ Dans le cadre de ce programme, les stagiaires bénéficient chacun d'une allocation forfaitaire mensuelle de 30 000 FCFA sur une période de trois mois.

Sur la période 2006-2010 le FAFPA a apporté son concours financier à la formation de **10 918** bénéficiaires pour un coût total de **983 480 364** F CFA soit en moyenne 2 184 bénéficiaires par an pour un coût unitaire de 90 062 FCFA.

L'amélioration et l'accroissement de l'offre et de la qualité de la formation professionnelle

Pour accroître l'offre de formation professionnelle, le gouvernement a mis en place depuis 2007, le Programme de renforcement de la formation professionnelle (PRFP) financé par la coopération taïwanaise. Prévu pour être exécuté sur la période 2007-2013, pour un montant total de 37,3 milliards de FCFA, le PRFP vise à doter le Burkina Faso des infrastructures de l'EFTP adaptées aux potentialités locales.

Ce programme a permis la construction et l'équipement du **Centre de formation professionnelle de référence de Ziniaré** d'une capacité de 1 200 apprenants, pour un coût total de **6 000 000 000 de F CFA**.

Toujours dans le cadre de ce programme, il a été entrepris la construction du **Centre de formation professionnelle à vocation industrielle de Bobo-Dioulasso**⁷, avec une capacité d'accueil de 1200 jeunes apprenants pour un coût total de **2 000 000 000 F CFA**.

Il est prévu également la consolidation des treize centres régionaux pour un coût total de **8 000 000 F CFA** environ dans le cadre de ce programme.

Dans la même perspective, le gouvernement a procédé à l'extension et à la modernisation du Centre d'évaluation et de formation professionnelle de Ouagadougou⁸, pour un coût total d'environ 3 845 119 000 F CFA.

> La reconnaissance des compétences des artisans à travers leur qualification professionnelle

Dans le cadre de la reconnaissance des compétences acquises, un Secrétariat permanent de la Commission nationale de certification (SP/CNC) a été créée en 2009. Le SP/CNC est un outil de valorisation et de normalisation de l'apprentissage. A ce titre, il est chargé notamment de l'organisation des examens permettant de délivrer les titres de qualification professionnelle non formelle et informelle.

Pour la certification des qualifications professionnelles, un décret adopté en Conseil des ministres en novembre 2011, crée cinq titres de qualification professionnelle non formelle et informelle, à savoir, (i) le Certificat de qualification de base (CQB), (ii) le Certificat de qualification professionnelle (CQP), (iii) le Brevet de qualification professionnelle (BQP), (iv) le Brevet professionnel de technicien (BPT), et (v) le Brevet professionnel de technicien spécialisé (BPTS). La création de ces titres constitue pour les actifs formés par apprentissage ou dans le système de formation professionnelle non formelle une perspective de pouvoir valoriser leurs formations et/ou leurs expériences.

⁶ Ville située à 35 km de la capitale et Chef-lieu de la Région du Plateau Central

⁷ Ville économique du Burkina Faso

⁸ Capitale du Burkina Faso

La mise en place d'un Programme National de Volontariat

Le gouvernement, en vue de contribuer à la résolution de la faiblesse de l'employabilité des jeunes, a lancé en 2007, un projet d'appui à la mise en place d'un **Programme National de Volontariat (PNVB).** Ce programme offre des opportunités aux jeunes diplômés d'acquérir de l'expérience professionnelle dans les domaines suivants : l'éducation, la santé, l'environnement, l'appui aux petites entreprises et la décentralisation.

La transition du programme vers un statut pérenne constitué par le **Groupement d'intérêt Public (GIP/PNVB)** a été effectuée.

➤ Le Programme de renforcement de la formation professionnelle (PRFP) et le Programme d'appui à la Politique sectorielle de l'EFTP (PAPS-EFTP)

Mis en œuvre parallèlement aux actions conjoncturelles de promotion de l'employabilité des jeunes, ces programmes constituent de réelles opportunités pour dynamiser l'offre de formation. Exécuté sur la période 2007-2013 pour un coût total de 37,3 milliards de FCFA, le PRFP renforce le secteur de l'EFTP (i) en consolidant les capacités humaines du pays à travers le renforcement des capacités pédagogiques de l'Ecole normale supérieure de l'Université de Koudougou, (ii) en construisant quatre lycées professionnels (Koudougou, Dédougou, Dori et Gaoua), un centre de référence (Ziniaré) et un Centre de formation à vocation industrielle (Bobo-Dioulasso) et (iii) en améliorant les capacités d'accueil des 13 centres régionaux de l'ANPE dans les filières de formation existantes et en augmentant le nombre de filières de formation selon les potentialités régionales.

Lancé en 2013, le PAPS-EFTP a un coût d'environ 15 milliards de FCFA et vise à appuyer la mise en œuvre de la politique nationale d'EFTP dont l'objectif est de favoriser l'évolution d'une logique d'offre de formation à une logique de demande de formation.

➤ Le Programme Spécial de Création d'Emplois en faveur des Jeunes et des Femmes (PSCE/JF)

Face à la persistance du chômage et du sous-emploi, le gouvernement a mis en œuvre à partir de 2012, un Programme Spécial de Création d'Emplois en faveur des Jeunes et des Femmes (PSCE/JF).

Le programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes se veut être une réponse globale à la problématique du chômage et du sous-emploi des jeunes et des femmes en milieu urbain et rural. La mise en œuvre du programme sur la période 2012-2014 vise à accélérer la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes, tant en zone urbaine que rurale.

L'objectif global du programme est de contribuer fortement à réduire le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes. Il est articulé autour de cinq composantes déclinées en actions ciblées pour chaque catégorie de jeunes (urbains, ruraux, jeunes diplômés, déscolarisés et non scolarisés) et pour les femmes. Sa mise en œuvre est annuelle et implique plusieurs départements ministériels et les collectivités décentralisées.

D'un coût de plus de 11 milliards par an, le financement du programme est assuré par le budget de l'Etat.

Plus spécifiquement, le PSCE/JF vise à :

- favoriser l'accès à l'emploi des jeunes diplômés ;
- faciliter l'accès des jeunes déscolarisés et non scolarisés à l'emploi ;
- renforcer les capacités productives des jeunes ruraux ;
- renforcer l'accès des femmes aux technologies de production et de transformation.

Le PSCE/JF (2012-2014) qui est l'un des plus grands programmes de promotion de l'emploi des jeunes, a privilégié en 2012 des mesures conjoncturelles qui ont eu des effets passagers en matière de création d'emplois des jeunes, parce qu'elles ne répondaient pas à des besoins économiques endogènes et durables. En effet, au cours de sa première année d'exécution, l'accent a été mis sur les activités de placement des jeunes en stage et dans des postes de volontariat auprès de structures privées et publiques, ainsi que sur les travaux HIMO. Selon le rapport du CSD/JFPE, le PSCE aurait créé environ 26 500 emplois directs et 18 300 postes de stage et de volontaires en 2012. Ces emplois directs créés par le PSCE ne représentent que 5% environ de l'effectif des jeunes ni scolarisés ni employés. S'agissant des postes de stage et de volontaires créés, le PSCE n'a pas pu effectuer un suivi des bénéficiaires auprès des structures partenaires pour garantir l'atteinte des résultats escomptés à travers ces placements. A l'instar de la plupart des programmes d'emplois, le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires a été l'un des maillons essentiels manquants du PSCE/JF en 2012.

I.3- l'intermédiation et l'information sur le marché du travail

L'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi

Les actions d'intermédiation sur le marché du travail menées par l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) ont permis de placer 3 284 demandeurs d'emploi sur un total de **33 330** demandeurs d'emploi inscrits sur la période 2006-2009.

Au cours de l'année 2010, l'ANPE, à travers ses activités d'insertion des demandeurs d'emploi, a placé **1335 demandeurs d'emploi**, et **1206 demandeurs d'emploi** ont obtenu des stages. Des activités de prospection des offres d'emploi ont permis de recueillir **1 093 offres d'emploi** en 2010. Pour les activités d'orientation, ce sont **1 199 demandeurs d'emploi** qui ont bénéficié des entretiens et de l'orientation professionnelle.

I.4. Les mesures sociales prises par le gouvernement en 2013 en faveur de l'emploi

En vue du renforcement de la création d'emplois et des revenus, le gouvernement a adopté en 2013 un certain nombre de mesures sociales dont :

- l'octroi de crédits d'investissement et d'installation pour le financement de l'autoemploi des jeunes diplômés à hauteur de un milliard (1 000 000 000) de francs CFA;
- l'appui financier **de un milliard (1 000 000 000) de francs CFA** aux trois Fonds de financement (FASI, FAIJ, FAPE) sous tutelle du Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi ;
- la formation aux métiers des bénéficiaires des travaux HIMO et des brigades vertes.
- a) Du crédit d'investissement et d'installation pour le financement de l'auto- emploi des jeunes diplômés

Le crédit d'investissement et d'installation destiné aux jeunes diplômés est logé au Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social (FBDES) qui en est la structure de gestion. A la date du 31 décembre 2013, le FBDES a financé 89 projets d'auto-emploi des jeunes diplômés pour un montant global de 857 216 608 FCFA soit en moyenne 9 631 647 FCFA par projet financé. Les taux de réalisation physique et financière sont respectivement de 118,67% et de 85,72%. Les projets financés permettront de générer 448 emplois directs.

b) De l'appui financier aux trois Fonds de financement (FASI, FAIJ, FAPE)

Une subvention de un milliard (1 000 000 000) de francs CFA a été accordée aux trois Fonds de financement (FASI, FAIJ, FAPE), pour leur permettre de faire face à la forte demande de financement adressée à chacune de ces structures.

Ces appuis ont permis de financer 496 projets pour un montant global de 583 321 100 F CFA soit en moyenne 1 176 050 FCFA par projet financé. Ces projets permettront de créer 744 emplois.

Tableau 6 : Principaux projets et programmes de promotion de l'emploi mis en œuvre par le Ministère en charge de l'emploi

Intitulé du projet/programme/Action	Objectif principal	Objectif stratégique de référence dans la PNE
Fonds de promotion de l'Auto-emploi	Promouvoir l'auto-emploi	Renforcer la dynamique de la création d'emplois
Programme d'Appui à l'Insertion Socioprofessionnelle des Jeunes Diplômés en fin de cycle	Accroître l'employabilité des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur en fin de cycle	Améliorer l'employabilité
Programme de formation de 5 000 jeunes par an à l'entreprenariat	Permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances de base en vue de la création de leur entreprise	Renforcer la dynamique de la création d'emplois
Programme de formation aux métiers de 10 000 jeunes par an	Elargir et renforcer l'offre de formation professionnelle des jeunes	Améliorer l'employabilité
Programme national de volontariat	Offrir des opportunités aux jeunes diplômés d'acquérir de l'expérience professionnelle	Améliorer l'employabilité
Programme de renforcement de la formation professionnelle	Dynamiser l'offre de formation	Améliorer l'employabilité
Programme d'appui à la Politique sectorielle de l'EFTP	Favoriser l'évolution d'une logique d'offre de formation à une logique de demande de formation	Améliorer l'employabilité
Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et des femmes	Contribuer à réduire le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes	Améliorer l'employabilité

Source : Le présent rapport.

On remarque à travers ce tableau que la plupart des initiatives majeures en faveur de la promotion de l'emploi répondent essentiellement à deux objectifs stratégiques de la politique nationale de l'emploi, à savoir (i) *renforcer la dynamique de la création d'emplois* et (ii) *améliorer l'employabilité.*

Il n'existe quasiment pas d'actions spécifiques structurées, orientées vers la réalisation des deux autres objectifs stratégiques de la PNE qui sont : (i) *renforcer le lien entre la PNE et les autres politiques nationales, (ii) améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché du travail.* Or, c'est la réalisation de ces deux objectifs qui peut concourir à la mise en place d'un cadre global favorable à la création d'emplois de qualité et durables.

II. Principales perspectives du gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes

En termes de perspectives en faveur de l'emploi des jeunes, on peut retenir essentiellement la mise en œuvre du (i) Projet Emplois des Jeunes et Développement des Compétences (PEJDC) et de la (ii) Stratégie de Généralisation de la Formation Professionnelle.

II.1. La mise en œuvre du Projet Emplois des Jeunes et Développement des Compétences (PEJDC)

Dans le cadre de la coopération entre le Burkina Faso et la Banque Mondiale, il est prévu l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet intitulé « emplois des jeunes et développement des compétences ». Ce projet cible des activités en faveur de la grande majorité des jeunes de 16 à 35 ans peu ou pas scolarisés, à savoir :

- la création immédiate d'emplois à partir des travaux à haute intensité de main d'œuvre ;
- le renforcement des compétences et de l'employabilité par la formation professionnelle et l'apprentissage.

L'objectif du projet est d'apporter un soutien à la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable(SCADD). D'un montant de 50 millions de dollars US, le projet est prévu pour être exécuté pendant une période de cinq ans (2014 à 2018).

Le PEJDC comprend trois composantes :

Composante 1 : création d'emplois à partir des Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO)

La composante 1 relative aux Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) concentrera ses activités sur : (i) les deux grands pôles urbains de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ; et sur (ii) une ou deux zones rurales à haut potentiel. Elle vise à offrir des opportunités d'emplois immédiats aux jeunes sans qualification ou peu qualifiés à travers les travaux d'utilité publique tels que l'entretien de la voirie, la salubrité, etc, tout en permettant aussi de réhabiliter/entretenir des infrastructures publiques prioritaires. La mise en œuvre de cette composante vise 35 000 jeunes dont 50 % de filles.

Composante 2 : développement des compétences des jeunes et accompagnement à l'auto-emploi

La composante 2 relative au Développement des compétences dans les secteurs porteurs (avec un accent sur le secteur informel) vise à améliorer les compétences professionnelles de base des jeunes (hommes et femmes) pour accroître leur employabilité et productivité en leur fournissant : (i) des opportunités d'apprentissage technique dans des secteurs porteurs au sein de petites entreprises (artisans), en particulier dans le secteur informel qui

représente la grande majorité de l'offre potentielle de ce type de service, en privilégiant une formation par alternance ; et (ii) la formation des jeunes à l'entrepreneuriat avec une facilitation de l'accès aux financements et un accompagnement à la formulation et la création de micro-entreprises. Environ 13 000 jeunes bénéficieront de la mise en œuvre de cette composante dont au moins 30% sont de filles.

Composante 3 : appui institutionnel pour la mise en œuvre du projet

Il est prévu dans cette composante la mise en place d'une unité de gestion du projet et un comité de pilotage du projet. Il est prévu également des activités de renforcement des capacités techniques des structures impliquées dans la mise en œuvre du projet, dont l'objectif principal serait d'améliorer les politiques, le cadre juridique et règlementaire en matière d'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi.

II.2. La mise en œuvre de la Stratégie de Généralisation de la Formation Professionnelle

De façon structurelle, pour améliorer l'employabilité des jeunes, il est envisagé l'adoption et la mise en œuvre, d'une stratégie de généralisation de la formation professionnelle. Il s'agira à travers ce programme d'accroître l'offre de formation professionnelle dans les entités administratives du pays. Ce programme vise à inverser la tendance dominante de l'enseignement général au profit du développement des compétences professionnelles des jeunes.

La Stratégie de Généralisation de la Formation Professionnelle s'articule autour de cinq objectifs:

- améliorer le cadre juridique, la réglementation et le pilotage de la formation professionnelle ;
- accroître l'accès à la formation en faveur de toutes les couches sociales ;
- modéliser l'apprentissage et formaliser des formes alternatives de formation et de transfert de compétences ;
- accroître la qualité de la formation ;
- élargir et renforcer les mécanismes de financement de la formation professionnelle.

Par ailleurs, il importe de relever que les mesures sociales prises par le gouvernement en faveur de l'emploi en 2013 ont été reconduites et renforcées en 2014.

TROISIEME PARTIE:

EXPERIENCE A PARTAGER

I. EXPERIENCE PARTICULIEREMENT SIGNIFICATIVE D'INSERTION OU D'EMPLOI DES JEUNES

Le gouvernement a lancé en 2012 un Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes (PSCE/JF) qui constitue une véritable offensive contre le chômage et le sous-emploi.

Le but de ce programme qui couvre la période 2012-2014 est de mettre en place un dispositif de proximité performant de création d'emplois en vue de réduire significativement le chômage et la pauvreté tant en milieu urbain que rural.

De façon spécifique, le PSCE/JF vise à :

- favoriser l'accès à l'emploi des jeunes diplômés ;
- faciliter l'accès des jeunes déscolarisés et non scolarisés à l'emploi ;
- renforcer les capacités productives des jeunes ruraux ;
- renforcer l'accès des femmes aux technologies de production et transformation.

Le programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes est mis en œuvre à travers cinq composantes opérationnelles :

- Composante 1 : Actions en faveur des jeunes diplômés ;
- Composante 2 : Actions en faveur des jeunes déscolarisés et non scolarisés ;
- Composante 3 : Actions en faveur des jeunes ruraux ;
- Composante 4 : Autonomisation économique des femmes ;
- Composante 5 : Mesures incitatives de création d'emplois par les PME.

Il est attendu de la mise en œuvre de ce programme:

- l'insertion socioprofessionnelle de jeunes diplômés primo demandeurs d'emploi dans les entreprises privées à travers un partenariat entre ces entreprises et l'Etat ;
- le recrutement de jeunes diplômés pour appuyer les communes rurales et urbaines, dans le cadre de la décentralisation ;

- l'engagement de jeunes volontaires pour des chantiers de développement en vue d'accroître leurs opportunités d'acquisition de l'expérience professionnelle et d'emplois ;
- le développement des stages d'initiation à la vie professionnelle au profit de jeunes diplômés qui seront placés dans des entreprises privées et dans l'administration publique centrale et déconcentrée;
- la formation en entreprenariat des jeunes à l'issue de laquelle un financement spécial de création de micro-entreprises leur sera accordé;
- le recrutement de jeunes déscolarisés pour les travaux HIMO;
- la formation de jeunes et femmes ruraux à l'aviculture villageoise ;
- la formation de jeunes ruraux aux métiers agricoles ;
- la dotation des groupements de femmes en technologies de production et de transformation.

La mise en œuvre de ce programme spécial devrait permettre à terme de générer 54 209 emplois, de créer 10 000 occupations et de former de 45 100 jeunes diplômés et ruraux en moyenne par an.

CONCLUSION

La problématique du chômage des jeunes a des répercussions négatives sur le développement socio-économique de nos pays en ce sens que l'insuffisance d'opportunités d'emplois entraine une exacerbation de la pauvreté, des troubles sociopolitiques et un enlisement de la situation économique. Les enjeux sont tels qu'il est urgent d'offrir à la jeunesse, les opportunités de sa pleine participation au processus de production nationale.

L'implication des jeunes dans le processus de développement économique et social passe essentiellement par leur accès à l'emploi. Toutefois, il convient de préciser qu'une participation efficiente à l'emploi et à l'économie reste sous tendue par l'existence d'un nombre suffisant de postes de travail productif et par le niveau d'employabilité, dès lors il est fondamental de se pencher sur le relèvement du niveau d'éducation et de formation des jeunes.

Il importe de relever que si la jeunesse, est en droit d'attendre des efforts de la part de l'Etat, il n'en demeure pas moins qu'elle doit être le premier artisan de son propre développement. De ce fait, pour que les efforts fournis par l'Etat produisent les résultats escomptés, la plus grande part d'engagement revient à la jeunesse elle-même et selon la Charte africaine de la jeunesse, elle doit activement participer aux activités en vue de déterminer son propre développement et les progrès de la société dans son ensemble.

L'ampleur de la crise de l'emploi des jeunes et ses effets pervers requièrent l'implication effective de l'ensemble des composantes de nos Etats et sociétés dans la résolution de cette crise en ce sens qu'il s'agit d'une question transversale. Ce faisant, les démarches envisagées doivent s'inscrire dans une perspective d'actions en synergie impliquant fortement les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales etc.

Pour une réponse globale et efficace à la crise de l'emploi des jeunes, les Etats doivent spécifiquement:

- veiller à la prise en compte des questions de l'emploi des jeunes dans l'élaboration des politiques et programmes fondamentaux de développement et dans toutes les politiques et programmes sectoriels des institutions de l'Etat et des collectivités territoriales;
- accroître les efforts financiers en faveur de la promotion de l'emploi ;
- renforcer et développer des programmes spéciaux de création directe d'emplois en faveur des jeunes;
- renforcer le partenariat entre les institutions de l'Etat et les ONG en faveur de la promotion de l'emploi des jeunes ;

- apporter un appui institutionnel, technique et financier aux structures associatives de jeunesse œuvrant notamment dans le domaine de l'emploi;
- rationaliser et renforcer les capacités techniques et financières des Services publics d'emploi.

Le développement de nos Etats ne peut être effectif, durable et inclusif que si la jeunesse est conséquemment impliquée, et ses préoccupations majeures, notamment les questions d'emplois, prises en compte dans les stratégies nationales de développement.

C'est pourquoi, les gouvernements et leurs partenaires au développement (partenaires sociaux, OSC, ONG, PTF etc) doivent s'atteler à créer un environnement propice à l'élargissement des opportunités d'emplois en mettant en œuvre des politiques macro-économiques et sectorielles favorables à l'éducation et à l'emploi ainsi que des projets et programmes de création directe d'emplois.

Pour résorber les phénomènes du chômage et du sous-emploi des jeunes en Afrique, une approche intégrée doit être adoptée dans le développement et la mise en œuvre des différentes initiatives-pays, notamment dans le domaine de la mutualisation des pratiques, du développement des compétences et de la migration de la main d'œuvre.

Les efforts déjà consentis en faveur de l'implication des jeunes au processus de développement sont certes, importants dans l'ensemble, mais restent très insuffisants au regard de la faible participation des jeunes au processus de production. Toutes choses qui interpellent fortement les pouvoirs publics, les secteurs privés nationaux dans leur responsabilité sociale et les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux sur l'extrême nécessité de renforcement des actions en faveur de l'emploi des jeunes en ce sens que, l'emploi est et demeure un levier adéquat d'accélération de la croissance économique, de lutte contre la pauvreté, de préservation de la stabilité sociale et de promotion de l'équité sociale.

BIBLIOGRAPHIE

- INSD. 2009/2010 : Analyse de quelques résultats de la phase principale de l'EICVM. Ouagadougou, Burkina Faso.
- MJE 2008 : Politique nationale de l'emploi. Ministère de la jeunesse et de l'emploi. Ouagadougou, Burkina Faso.
- MJE 2008 : Plan d'actions opérationnel de la Politique nationale de l'emploi. Ministère de la jeunesse et de l'emploi. Ouagadougou. Burkina Faso.
- MJE 2010 : La décennie de la jeunesse au Burkina Faso: Acquis et Perspectives. Ouagadougou, Burkina Faso.
- MJFPE/BAD Décembre 2013 : Rapport sur la cartographie et le diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso. Ouagadougou, Burkina Faso.
- SPONG février 2014: Rapport d'étude sur l'état des lieux et la problématique de l'emploi des jeunes au Burkina Faso. Ouagadougou. Burkina Faso
- INSD, 2007 : Analyses des résultats de l'enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages en 2007, EA/QUIBB 2007. Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Ouagadougou, Burkina Faso.
- MATD, 2004 : Code général des collectivités territoriales. Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation. Ouagadougou, Burkina Faso.
- MEF 2010 : Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Ministère de l'économie et des finances (MEF). Ouagadougou, Burkina Faso.
- MESSRS 2008 : Politique nationale de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (PN/EFTP). Ouagadougou, Burkina Faso.